



VILLE D'AUBANGE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du : 30 janvier 2023

Présents : M. KINARD, Bourgmestre-Président.
Mme BIORDI, Echevine et MM. JACQUEMIN, DEVAUX, BINET, LAMBERT, Echevins.
Mmes CORDONNIER, LARDOT, MENON et MM. AREND, BODELET, CAREME, DONDELINGER, FECK, JANSON, LANOTTE, LAURENT, LUCAS, PENNEQUIN, ROSMAN, WEYDERS, Conseillers communaux.
Mme TOMAELLO, Directeur général.
Mme HABARU, Présidente du CPAS.

Excusés : MM. BEAUMONT, GOOSSE, conseillers communaux.
Mme AUBERTIN, conseillère communale.

Délibération n°2022 : Décision de principe relative à la vente de véhicules abandonnés entreposés administrativement dans la fourrière de la zone de police.

Le Conseil,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 30 décembre 1975 concernant les biens trouvés en dehors des propriétés privées ou mis sur la voie publique en exécution de jugements d'expulsion, la commune devient d'office propriétaire du véhicule trouvé et enlevé sur son territoire, pour autant qu'une période de 6 mois à partir du jour de l'enlèvement soit écoulée et que le véhicule puisse être considéré comme abandonné ;

Vu la demande du service Environnement de la Zone de Police Sud-Luxembourg datée du 14 décembre 2022 concernant la vente de sept véhicules dépannés administrativement, entreposés sur le site de la fourrière communale :

- Opel Vectra bleue - châssis W0L000031V7073997 à l'état accidenté/épave
- Renault Mégane bleue/noire - châssis VF1BMRG0631339044 à l'état accidenté/épave
- Peugeot 207 blanche - châssis néant à l'état accidenté/épave
- Renault Espace foncée - châssis néant à l'état normal
- Renault Twingo bleue - châssis VF1C066MG22127261 à l'état accidenté
- Opel Zafira grise - châssis W0L0AHM757G025379 à l'état légèrement accidenté (véhicule adjudgé par le collège communal du 17/10/22 mais non réclamé et non payé par le propriétaire malgré les relances);
- Renault Master Blanche - châssis néant à l'état hors d'usage (pas d'offre reçue lors de la vente du 28 novembre 2022)

Tous ces véhicules sont vendus sans clefs et sans documents ;

Considérant la nécessité de vider régulièrement le site de la fourrière communale ;

Considérant que la vente se fera via une annonce dans l'hebdomadaire L'Info et le site Internet de la Ville et l'affichage aux valves communales ;

Considérant que les conditions de la vente sont les suivantes :

- La mise en vente aura lieu dès que possible après l'approbation par le Conseil communal du 30 janvier 2023 ;
- La limite pour la remise des offres est fixée au 03 mars 2023 à 12h00;
- La remise des offres sous enveloppe mentionnant clairement « Offre – Véhicules de la fourrière communale » se fera en mains propres ou par courrier adressé à l'Administration Communale d'AUBANGE, service Patrimoine, rue Haute 22 à 6791 ATHUS ;
- Les véhicules sont vendus individuellement ;
- L'acheteur ne pourra disposer des véhicules qu'une fois le prix de la vente payé ;
- Les véhicules sont vendus en l'état bien connu de l'acheteur ;
- Il n'y a aucune garantie sur les véhicules en vente ;
- L'acheteur veillera à enlever les biens lui-même dans les 15 jours de la notification et supportera les frais d'enlèvement ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité ;

DECIDE :

Article 1er : de procéder à la vente de ces véhicules individuellement, via l'annonce sur le site internet de la Ville, l'hebdomadaire l'Info de la Région et l'affichage aux valves communales ;

Article 2 : Que si le prix proposé par l'acquéreur potentiel pour chacun des véhicules est inférieur au prix estimé, tenant compte d'une base de 105,00 € la tonne, les véhicules seront emmenés directement chez le ferrailleur local par le service travaux ;

Article 3 : De verser la moitié des recettes obtenues par la vente de ces véhicules à la Zone de Police du Sud-Luxembourg.

Par le Conseil,

Le Directeur Général,
(s) TOMAELLO H.

Le Président,
(s) KINARD F.

Pour extrait conforme :
Aubange, le 31/01/2023

Le Directeur Général f.f.,



MOUTOY V.



Le Bourgmestre,



KINARD F.